

Fiche n°:

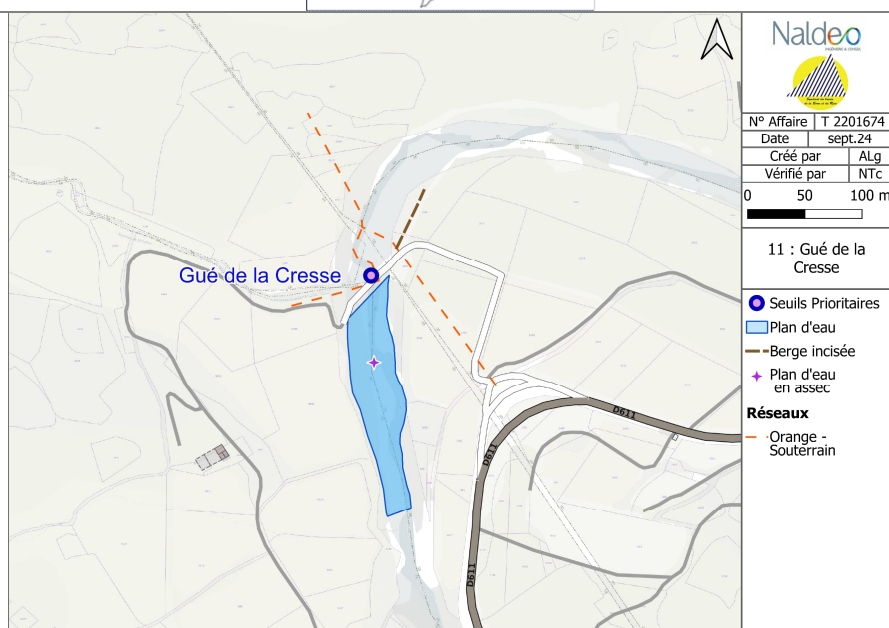
S_11

Propositions d'actions en faveur de la restauration des continuités écologiques sur les bassins de la Berre et du Rieu sur 13 ouvrages prioritaires identifiés

Gué de la Cresse

Présentation du seuil

Cartes



Photos



Commune

Villeneuve-les-Corbières

Rivière

Berre

Nombre de
propriétaires

Privés

-

Publics

1

Code ROE

ROE52435

Situation initiale																			
Nature et état du seuil	Il s'agit d'un passage à gué constitué de blocs d'enrochement surmonté de béton. Le passage à gué est en bon état.																		
Hauteur de chute	0,9 m																		
Usages liés au seuil	Ce passage à gué constitue l'unique accès routier à une habitation.																		
Enjeux identifiés	Les enjeux identifiés autour du site sont les suivants : - Réseau téléphonique souterrain au niveau du passage à gué ; - En Zone N2000, enjeux flore / faune dans le plan d'eau (en bleu), ou à l'aval : - Flore patrimoniale sans statut : Mélilot de Naples ; - Flore patrimoniale à statut : Bugrane à fleurs courtes, Glaucière rouge ; - Faune : Psammodrome algire, Lézard ocellé																		
Zones naturelles et d'intérêts patrimoniales	<table><tr><th colspan="5">Zones naturelles</th><th>Zone patrimoniale</th></tr><tr><th>Natura 2000 - ZPS</th><th>Zones humides</th><th>ZNIEFF1</th><th>ZNIEFF2</th><th>PNR</th><th>Inventaire patrimoine géologique</th></tr><tr><td>Corbières Orientales</td><td>Ripisylve de la Berre</td><td>Cours amont de la rivière de la Berre</td><td>Corbières centrales</td><td>Corbière-Fenouillèdes</td><td>Pinède de Durban: Tectonique polyphasée (Crétacé terminal et Eocène supérieur)</td></tr></table>	Zones naturelles					Zone patrimoniale	Natura 2000 - ZPS	Zones humides	ZNIEFF1	ZNIEFF2	PNR	Inventaire patrimoine géologique	Corbières Orientales	Ripisylve de la Berre	Cours amont de la rivière de la Berre	Corbières centrales	Corbière-Fenouillèdes	Pinède de Durban: Tectonique polyphasée (Crétacé terminal et Eocène supérieur)
Zones naturelles					Zone patrimoniale														
Natura 2000 - ZPS	Zones humides	ZNIEFF1	ZNIEFF2	PNR	Inventaire patrimoine géologique														
Corbières Orientales	Ripisylve de la Berre	Cours amont de la rivière de la Berre	Corbières centrales	Corbière-Fenouillèdes	Pinède de Durban: Tectonique polyphasée (Crétacé terminal et Eocène supérieur)														
Rappel Phase 2 : Analyse des points d'intérêts à la suppression de l'ouvrage	PRINCIPAUX POINTS D'INTERETS																		
Maitrise d'ouvrage - Partenaires																			
MOA pressenti	Commune de Villeneuve-les-Corbières																		
Attendus du propriétaire	La mairie souhaite poursuivre les études pour aménager ce site, le maintien de l'usage est nécessaire, il s'agit de l'unique accès de franchissement pour rejoindre une habitation. La commune ne souhaite pas être maître d'ouvrage.																		

Solution 1 :		Aménagement : Gué à cadres
Description		La première solution pour restaurer la continuité écologique est la mise en place de cadre en béton. Les ouvrages-cadres préfabriqués en béton, à section rectangulaire sont surdimensionnés afin de pouvoir être enterrés pour pouvoir reconstituer un substrat naturel d'au moins 30 cm d'épaisseur. La côte de la route sera située à 50 cm sous la côte actuelle. Cet aménagement permettrait de restaurer la continuité écologique sur un linéaire de 2350 m à l'amont et de remobiliser le stock sédimentaire accumulé en amont et en aval direct de l'ouvrage. La présence d'érosions en intrados démontre le potentiel du site en faveur de la remobilisation sédimentaire.
Schéma de principe		  Schéma de principe de gué à cadres, coupe transversale
Caractéristiques techniques		Le passage à gué avec les ouvrages cadre aura les caractéristiques suivantes : • Largeur : 12m à 27m (largeur totale 43 m) ; • Nombre de rangée de cadre : 5 à 11 ; • Ancrage : 50 cm mini ; • Dimension des cadres : 2,5 x 2 m Il sera surmonté d'une dalle en béton
Cadre réglementaire		Le projet est soumis à la déclaration IOTA. Les rubriques concernées sont les suivantes : - 3.1.5.0 destruction de frayères > Déclaration. - 3.1.2.0 modification du profil en long ou en travers du lit mineur (< 100 m) > Déclaration Le DLE sera accompagné d'un formulaire Natura 2000 (seuil situé dans un site Natura 2000) Si le syndicat est MOa, une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le syndicat devra être réalisée. Des conventions de passage sont à réaliser avec le propriétaire privé en RG et RD
Contraintes	Accessibilité chantier	Accès facile par le chemin menant au passage à gué.
	Technicité	Les ponts-cadre ne présentent pas de difficultés techniques de réalisation particulière. Les cadres sont préfabriqués et amenés sur place pour être positionnés. Les éléments béton doivent être ancrés et bien organisés entre eux. La seule difficulté réside dans le calage initial de l'ouvrage afin qu'il ne crée pas de chute. Ces travaux vont nécessiter une mise hors d'eau (installation de batardeaux si tronçon en eau).
	Risques / Enjeux	Après aménagement, la ligne d'eau va être modifiée (baisse de l'ordre de 90 cm). Aucun enjeux n'a été identifié dans le plan d'eau, l'érosion régressive pourra se mettre en place librement sans impacter d'usages. Comme actuellement, le passage de véhicules ne sera pas possible une partie de l'année, lors des crues.
Suivi de l'action		
Indicateurs de suivi		Dans le cas de travaux de mise en place de cadre, il est intéressant de suivre plusieurs paramètres : Profils en long et en travers / Faciès / Population piscicole / Photographies aériennes
Protocole de suivi		Sur ce site, le suivi sera réalisé de la manière suivante (à adapter aux conditions hydrauliques et aux possibilités techniques) : - Réalisation de profils en long et en travers avec des mesures topographiques et bathymétriques. - Réalisation d'une cartographie des faciès du tronçon ou IAM" (suivi simultanée des composantes de l'habitat aquatique (hauteur d'eau, vitesse couple substrat/support). - Réalisation de pêches électriques (diversité piscicole si le tronçon est en eau) - Suivi des faciès d'érosion et atterrissements en aval - Suivi du tronçon par photographies aérienne au drone L'échéancier du suivi sera le suivant N, N+3 puis N+6.
Entretien		Ce type d'aménagement nécessite peu d'entretien, il s'agit de réaliser des contrôles visuels sur les embâcles et de les retirer. Un contrôle systématique devra être réalisé après chaque crue, il s'agira d'enlever les éventuels embâcles et de contrôler le bon fonctionnement des cadres.

Solution 2 :		Effacement
Description		La deuxième solution pour restaurer la continuité écologique est l'effacement du seuil. L'arasement total (ou dérasement ou effacement) consiste à supprimer l'ouvrage dans son intégralité y compris ses fondations. Il permet une restauration complète des continuités piscicoles, sédimentaires et hydraulique. Cet aménagement permettrait de restaurer la continuité écologique sur un linéaire de 2350 m à l'amont et de remobiliser le stock sédimentaire accumulé en amont et en aval direct de l'ouvrage. La présence d'érosions en intrados démontre le potentiel du site en faveur de la remobilisation sédimentaire.
Cadre réglementaire		Le projet est soumis à la déclaration IOTA. La rubrique concernée est la suivante : - 3.3.5.0 : Arasement ou dérasement d'ouvrage > Déclaration. Le DLE sera accompagné d'un formulaire Natura 2000 (seuil situé dans un site Natura 2000)) Si le syndicat est MOA, une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le syndicat devra être réalisée. Des conventions de passage sont à réaliser avec le propriétaire privé en RG et RD
Contraintes	Accessibilité chantier	Accès facile par le chemin menant au passage à gué.
	Technicité	La suppression consiste à démolir l'ouvrage en une fois (régalage des sédiments sur site) à l'étiage. Les blocs constitutifs de l'ouvrage pourront être laissés dans le lit afin de créer de la diversité d'écoulement. Compte tenu du volume important, ils devront être répartis dans l'emprise de l'ancien plan d'eau. Le béton sera évacué du site.
	Risques / Enjeux	Après effacement, la ligne d'eau sera modifiée, il est à prévoir la reprise de l'érosion régressive en amont de l'ouvrage. Les enjeux sont suffisamment éloignés de l'ouvrage et ne seront pas impactés par l'effacement du seuil. La présence du réseau Orange à l'aval devra être analysée (détection réseau à prévoir). L'accès à la maison ne sera plus possible. L'étude d'une solution de substitution devra être menée.
Suivi de l'action		
Indicateurs de suivi		Dans le cas de travaux d'effacement d'ouvrage, il est intéressant de suivre plusieurs paramètres : Profils en long et en travers / Faciès / Population piscicole / Photographies aériennes
Protocole de suivi		Sur ce site, le suivi sera réalisé de la manière suivante (à adapter aux conditions hydrauliques et aux possibilités techniques) : - Réalisation de profils en long et en travers avec des mesures topographiques et bathymétriques. - Réalisation d'une cartographie des faciès du tronçon ou IAM" (suivi simultanée des composantes de l'habitat aquatique (hauteur d'eau, vitesse couple substrat/support). - Réalisation de pêches électriques (diversité piscicole si le tronçon est en eau) - Suivi des faciès d'érosion et atterrissements en aval - Suivi du tronçon par photographies aérienne au drone L'échéancier du suivi sera le suivant N, N+3 puis N+6.
Entretien		Les travaux d'effacement ne nécessitent pas d'entretien spécifique.

Analyse

Analyse multicritères

	Synthèse				
	Aspect réglementaire	Aspect technique	Aspect usages	Aspect environnemental	Aspect socio-économique
Cadre	5,00	4,00	5,00	4,33	3,25
Effacement	3,67	4,67	1,00	5,00	5,00

Appréciation du critère
Mauvaise
Médiocre
Moyenne
Bonne
Très bonne

Légende :

Calendrier prévisionnel des travaux + étude

	PLANNING				
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Effacement total	Etudes + DR	TRAVAUX			
Cadre	Etudes + DR	TRAVAUX			

Ces travaux sont à réaliser préférentiellement en étiage (septembre/octobre) sur ce site
(DR = Dossiers Réglementaires)

Coût travaux de l'action et subventions possibles

GUE DE LA CRESSE			
MOA potentiel	SSBR pour la commune		Si le MOA est la commune
	Effacement total	Cadre	Cadre
Montant étude €HT	12 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
Financements étude	AERMC	80%	50%*
	CD11		50%*
	Région	20%	
	Autofinancement	20%	50%
Montant travaux €HT	14 000,00 €	113 000,00 €	113 000,00 €
Financements travaux	AERMC	80%	50%**
	CD11		50%**
	Région	20%	
	Autofinancement	20%	50%
Montant TOTAL	26 000,00 €	129 500,00 €	129 500,00 €

* Jusqu'à 80% si étude d'effacement comprise avec

** Tronçon ZAP (Zone Action Prioritaire Grand Migrateur Amphihalin)

Montant étude €HT		Effacement total	Cadre
	Levé topographique	x	x
	Levé bathymétrique		
	Etude géotechnique		x
	Etude AVP/PRO	x	x
	DR	x	x
	Etude compensation		
	Détection réseaux	x	